

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE REDESSAN
30129

GARD

Séance du 24 mai 2020

L'an Deux mille vingt

et le 24 mai

à 13 heures 30 minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire****Présents** : F. AUTRAN, B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, M. BOMPARD, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, E. CREMONA, J. DE ALMEIDA, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, S. GRELOT, G. HANOUILLE, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD - TRINQUIER, O. ROMAN, B. TELLIER, S. VEIGALIER, C. VIGO**Pouvoirs** :

L. SAUD donne pouvoir à B. BEDOS

M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD - TRINQUIER

Absents excusés : Néant

Secrétaire(s) : Florine AUTRAN, Adjointe au Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
25	27	27

Date de la convocation
19 mai 2020

Date d'affichage
19 mai 2020

Objet de la Délibération

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**Vu** le Code de la Commande Publique,**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,**Considérant** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,**Considérant** que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,**Décide** de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Après un appel de candidature, une liste de candidats est déposée comme suit :

Membres titulaires :

- 1- Bernard BEDOS
- 2- José de ALMEIDA
- 3- Paul MEGE
- 4- Valérie PHILIPPE
- 5- Mireille BOMPARD

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/05/2020

Application agréée E-legalite.com

Membres suppléants :

- 1- Gérard HANOUILLE
- 2- Aurélien COLSON
- 3- Frédérique MARECHAL
- 4- Cyrille GLEIZES
- 5- Stéphan BONNET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- 1- Bernard BEDOS
- 2- José de ALMEIDA
- 3- Paul MEGE
- 4- Valérie PHILIPPE
- 5- Mireille BOMPARD

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- 1- Gérard HANOUILLE
- 2- Aurélien COLSON
- 3- Frédérique MARECHAL
- 4- Cyrille GLEIZES
- 5- Stéphan BONNET

Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offres est compétente pour les Marchés à Procédure Adaptée.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Fabienne RICHARD – TRINQUIER

Fabienne Richard
Maire de REDESSAN

REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2020

Application agréée E-legalite.com